

Mesures liées au COVID-19 – TRANSPORT

Voici les mesures demandées par les Autorités Belges pour la réouverture du transport scolaire en septembre 2020 qui visent à maintenir un niveau de sécurité optimal afin d'éviter la propagation du virus COVID 19 : mesures de distanciation, mesures de nettoyage, et gestes barrières.

1/ QUE FAIRE PENDANT LA CRISE ?

- Rester informé de l'évolution de la situation via les chaînes publiques d'information, la COCOM (<https://www.ccc-ggc.brussels/fr>), l'administration communale, SPF Santé publique (<https://www.health.belgium.be/fr>). Respecter strictement les consignes transmises par arrêtés ministériels et circulaires. Ne prenez pas d'initiatives. Un n° gratuit est mis à disposition si vous avez des questions plus pointues : 0800/22.000.
- Avertir le personnel des modalités pratiques afin d'éviter une propagation de la pandémie tant dans l'établissement qu'en dehors de celui-ci, notamment en ce qui concerne l'hygiène.
- Avertir les parents des élèves des décisions prises au sein de votre département. En effet, une décision de fermeture du département pourrait être (ré)envisagée.
- Veiller à promouvoir, améliorer et faire respecter au maximum l'hygiène (lavage régulier des mains au savon pendant 30 secondes, garder le coude devant la bouche quand on tousse ou éternue puis se laver les mains, jeter dans une poubelle tout mouchoir en papier après usage et ensuite se laver les mains, garder la distance sociale, porte du masque).
- Contrôler et veiller à constamment améliorer le nettoyage des surfaces communes.
- Communiquer et confirmer au service médical de votre établissement les mesures prises et l'informer de toute difficulté dans l'application des consignes.
- Une déclaration sur l'honneur est par ailleurs en cours de signature par tout collaborateur de l'APEEE vis-à-vis de l'état de santé et de la conformité des mesures imposées par le gouvernement belge.
- Le respect des règles de sécurité en matière d'hygiène de la part de tout le personnel travaillant pour l'APEEE, notamment via le port du masque et la désinfection régulière des mains.

Plus concrètement, le fonctionnement des règles dans nos bus sont les suivantes :

2/ RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ LIÉES À LA PANDÉMIE DU COVID-19 DANS LE SCENARIO JAUNE ET EN APPLICATION EN SEPTEMBER 2020

- Une organisation à la **montée et la descente** du véhicule pour éviter la proximité entre les passagers d'une part et avec les chauffeurs et les accompagnateurs de l'autre part
- La distance sociale doit être au maximum maintenu lors des déplacements des passagers. Ainsi, seul le passager qui doit monter ou descendre du bus est debout. Les enfants seront incités par les chauffeurs et les accompagnateurs à ne pas chahuter et à éviter les contacts physiques.
- Tout le personnel des bus (chauffeurs, surveillants) **doit impérativement porter un masque** pendant le trajet et dans l'enceinte de l'école.
- **Tous les élèves du secondaire sont obligés de porter un masque facial** dans le bus et ce tout le temps. Les masques sont obligatoires en vertu de la réglementation belge pour les services de transport et constituent une mesure de sécurité essentielle pour protéger les autres étudiants dans le bus et le chauffeur. (NB pour les parents : nous vous serions reconnaissants de bien vouloir le rappeler à vos enfants et d'informer que les élèves du secondaire qui ne portent pas de masque seront exclus du service de bus.
- **Les élèves du primaire et de la maternelle ne sont pas tenus de porter des masques dans le bus, mais cela est fortement recommandé, ainsi pour le respect envers des autres**
- **(NB pour les parents :** Veuillez fournir à vos enfants des masques faciaux. Les enfants du secondaire sans masque ne pourront pas entrer dans le bus. S'ils n'ont pas de masque, celui-ci peut être fourni, mais sera facturé sur votre compte, à 1 € la première fois et 5 € pour les fois suivantes.)
- Si le véhicule possède 2 portes, la montée et la descente se fera par la porte arrière
- S'il n'y a qu'une porte, les accompagnateurs ou en leur absence, les chauffeurs descendront du bus et laisseront les passagers monter ou descendre avant de remonter eux/elles-mêmes dans le bus.
- Les élèves du primaire et de la maternelle doivent s'asseoir devant dans le bus. Les élèves du secondaire doivent à s'asseoir à l'arrière du bus.
- Les frères et sœurs peuvent s'asseoir ensemble. Les frères et sœurs secondaires et primaires/maternelle peuvent s'asseoir ensemble, si possible, des sièges seront trouvés au milieu du bus.
- Les élèves devront respecter les places qui leur seront attribuées. Les élèves devront le plus possible occuper la même place dans le bus ;
- Les bus sont soigneusement nettoyés avec des matériaux désinfectants comme stipulé dans la convention COVID que les sociétés de bus sont priées de signer.
- Des distributeurs de gel sont installés à l'entrée du parking du bus pour les élèves et les surveillants de bus disposent du gel à utiliser dans le bus.

Répartition des élèves dans les bus

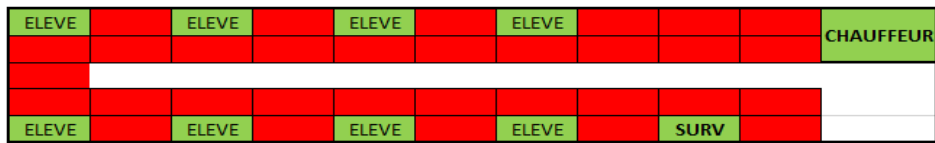
Secondaire	Secondaire	Secondaire	Fratrie	Fratrie	Fratrie	Mat/Prim	Mat/Prim	Mat/Prim	CHAUFFEUR
Secondaire									
Secondaire	Secondaire	Secondaire	Fratrie	PORTE	Fratrie	Mat/Prim	Mat/Prim	Mat/Prim	PORTE

3/ RÈGLES DE SÉCURITÉ LIÉES À LA PANDÉMIE DU COVID-19 DANS LE SCENARIO ORANGE ET ROUGE

Toutes les règles hygiéniques du scénario jaune sont à respecter, plus :

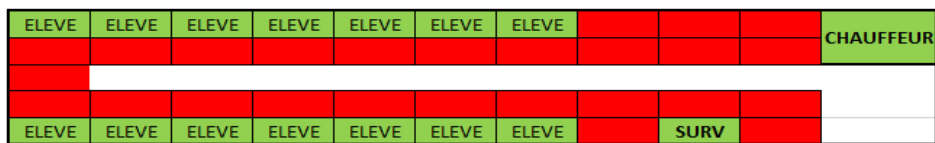
- Une organisation à la **montée et la descente** du véhicule pour éviter la proximité entre les passagers d'une part et avec les chauffeurs et les accompagnateurs de l'autre part
- La distance sociale doit être au maximum maintenu lors des déplacements des passagers. Ainsi, seul le passager qui doit monter ou descendre du bus est debout. Les enfants seront incités par les chauffeurs et les accompagnateurs à ne pas chahuter et à éviter les contacts physiques. S'il y a plusieurs passagers au même endroit, une distance de 1,50 mètre doit être observée entre chacun.

Scénario préféré : Distanciation 1,5 m



FRATRIE : LES FRERES ET SŒURS PEUVENT S'ASSEOIR COTE A COTE

Scénario secondaire : Distanciation 1m



FRATRIE : LES FRERES ET SŒURS PEUVENT S'ASSEOIR COTE A COTE

	Hors pandémie	Pour une distanciation optimale (1m50) à respecter le plus possible Directives Commission (nombre maximal souhaité plus fratries)	Pour une distanciation minimale (1m) - Deuxième option (en cas d'urgence seulement plus fratries)
	<i>Si tous les sièges peuvent être occupés</i>	<i>1ère rangée de 3 ou 4 sièges vides / 1 siège sur 4 occupés</i>	<i>1ère rangée de 3 ou 4 sièges vides / 1 siège sur 2 occupés</i>
Standard 50 pl	50 pl	11 passagers	20 passagers
Standard 54	54 pl	13 passagers	22 passagers
grande capacité	62 pl	13 passagers	28 passagers

4/ RÈGLEMENTATION SPÉCIALE POUR LES COMPAGNIES DE BUS ET CHAUFFEURS

On rappelle les règles spécifiques pour les chauffeurs :

- Les chauffeurs **doivent impérativement porter un masque** pendant le trajet et dans l'enceinte de l'école
- Si le véhicule possède 2 portes, la montée et la descente se fera par la porte arrière
- S'il n'y a qu'une porte, les accompagnateurs ou en leur absence, les chauffeurs descendront du bus et laisseront les passagers monter ou descendre avant de remonter eux/elles-mêmes dans le bus.
- Pour les compagnies de bus voir convention complète en annexe

5/ APPLICATION DANS LES BUS

- Les accompagnateurs sont assis(e)s en arrière ou circulent à l'intérieur de tous les bus pour assurer le respect du positionnement correct de tous les enfants. Leur attention sera attirée sur l'obligation de guider les enfants sur les mêmes sièges tous les jours.

6/ RÈGLEMENTATION ET HYGIÈNE SUR LE PARKING

- Lors de l'arrivée du bus à l'école, les enfants assis en arrière sont descendus en premier par la porte arrière. Les accompagnateurs font attention à ce que le bon ordre et la distanciation sont respectés lors de la sortie.
- Du gel désinfectant et des masques sont à mis à disposition du personnel de l'APEEE dans le chalet également.
- Des distributeurs de gel sont installés à l'entrée du parking du bus.
- Respecter au maximum la distanciation de 1,5m dans le parking de bus.
- Des mesures visant à simplifier et fluidifier la circulation afin d'éviter les encombrements pendant l'accès au parking du bus.

7/ EN CAS D'ÉLÈVES INFECTÉS

- **En cas de suspicion au sein d'une classe** : l'école suivra le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-joint).
- **Si l'élève ressent des symptômes pour la 1ère fois dans le bus scolaire** :
 - L'accompagnateur doit isoler l'enfant à 1,50 M minimum d'autres enfants – si cela est possible dans le bus
 - Il remettra un masque à l'enfant et du gel hydroalcoolique
 - Il devra avertir immédiatement le bureau du Transport de la situation et l'enfant sera remis à un surveillant de **EEB2** pour le conduire à l'infirmerieA l'arrivée à l'école, l'école suivra le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-joint).

Si l'élève a des symptômes avant/au moment de monter dans le bus de l'après-midi : un surveillant de l'école le conduit chez les infirmières/direction de l'école. Ensuite, l'école suivra le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-joint).

- **Si l'élève manifeste des symptômes après le départ du bus de l'après-midi :**
 - L'accompagnateur doit isoler l'enfant à 1,50 M minimum d'autres enfants – si cela est possible dans le bus
 - L'accompagnateur doit remettre un masque à l'enfant et du gel hydroalcoolique
 - L'accompagnateur doit avertir immédiatement le bureau du Transport de la situation
- Le bureau de Transport contactera alors les parents pour les informer
- L'élève est remis au parents/rentre chez lui

Remarque : les résultats des tests ne seront pas communiqués aux parents dont les enfants utilisent le même bus que l'enfant qui présente des symptômes. Le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 est suivi. Le COCOM (<https://www.ccc-ggc.brussels/fr>) considère le transport scolaire comme un risque plus faible, donc la présence d'un enfant infecté provenant d'une bulle de classe ne nécessitera pas automatiquement l'isolement de tous les élèves dans le même bus, bien que l'APEEE informera les parents des buses concernés et il est recommandé aux parents de rester vigilants concernant les symptômes.

Remarque : ce document sera mis à jour suite aux d'éventuelles futures mesures Covid émises par les autorités belges et l'école